

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2008

L'an deux mil huit et le vingt et un Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Châtel-Guyon s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale.

L'ordre du jour de la présente réunion était le suivant : Election du Maire, création de postes d'adjoints, élection des adjoints, élection de l'adjoint spécial de Saint-Hippolyte.

Etaient présents : Mr Frédéric BONNICHON, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mr Ramon GARCIA, Mme Maria CACERES, Mr Lionel CHAUVIN, Mme Nathalie ABELARD, Mr Louis LEVADOUX-GILLET, Mme Chantal CRETIN, Mr Jean-Louis FOURNET-FAYARD, Mme Mathilde MORGE-CHANUDET, Mr Yves COGNET, Mme Arminda FARTARIA, Mr Franck POMMIER, Mme Catherine MAUPIED, Mr Dominique RAVEL, Mme Marilys LALLEMENT, Mr Serge BRIOT, Mme Brigitte GUILLOT, Mr Jacques CREGUT, Mme Françoise AUCLAIR, Mr Gilles DOLAT, Mr Patrick GILBERT, Mme Claudine BELOT, Mr Laurent LESIGNE, Mme Cécile ACHE, Mme Brigitte LICHERON, Mme Anna MIGNOT, Mr François CHEVILLE.

Absent excusé : Mr Bernard GARGENT

En application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, en qualité de doyenne d'âge de l'assemblée, Madame Françoise AUCLAIR a assuré la présidence de la réunion du Conseil Municipal jusqu'à l'élection du Maire et ont été déclaré installés les Conseillers Municipaux issus de l'élection du 16 Mars 2008 :

Mr Frédéric BONNICHON,
Mme Danielle FAURE-IMBERT,
Mr Ramon GARCIA,
Mme Maria CACERES,
Mr Lionel CHAUVIN,
Mme Nathalie ABELARD,
Mr Louis LEVADOUX-GILLET,
Mme Chantal CRETIN,
Mr Jean-Louis FOURNET-FAYARD,
Mme Mathilde MORGE-CHANUDET,
Mr Yves COGNET,
Mme Arminda FARTARIA,
Mr Franck POMMIER,
Mme Catherine MAUPIED,
Mr Dominique RAVEL,
Mme Marilys LALLEMENT,
Mr Serge BRIOT,
Mme Brigitte GUILLOT,
Mr Jacques CREGUT,
Mme Françoise AUCLAIR,
Mr Gilles DOLAT,
Mr Patrick GILBERT,

Mme Claudine BELOT,
Mr Laurent LESIGNE,
Mme Cécile ACHE,
Mr Bernard GARGENT,
Mme Brigitte LICHERON,
Mme Anna MIGNOT,
Mr François CHEVILLE.

Le Conseil Municipal a désigné le benjamin de l'assemblée, Franck POMMIER, secrétaire de séance, qui a procédé à l'appel des Conseillers Municipaux et deux assesseurs : Madame Danielle FAURE-IMBERT et Madame Mathilde MORGE-CHANUDET

ELECTION DU MAIRE

Le doyen d'âge rappelle qu'en application de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Maire a lieu au scrutin secret à trois tours. La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours et, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour à l'issue duquel l'élection a lieu à la majorité relative.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire.

Monsieur Frédéric BONNICHON, candidat, est élu, au scrutin secret, au 1^{er} tour (21 voix pour, 8 bulletins blancs.)

Dès son élection, le Maire assure la présidence de l'assemblée et fait la déclaration suivante :

Discours de Monsieur BONNICHON

"Au moment où vous venez de me confier la responsabilité de conduire notre équipe et la vie municipale pour les six ans qui viennent, je pense à de nombreuses personnes que je veux citer :

↳ Tout d'abord mes proches, ma famille, mon épouse et les enfants qui seront en fait associés à cette aventure personnelle. Je m'attacherai à préserver mes trois mondes personnel, professionnel et municipal, et aussi à préserver le leur.

↳ Ensuite, mes compagnons de route qui, depuis 6 à 8 mois ou plus d'un an pour d'autres, ont travaillé avec passion pour convaincre nos citoyens et préparer ce mandat. Je les en remercie chaleureusement. Maintenant au boulot !

↳ Je pense aussi aux précédents maires qui ont, au fil des années, occupé cette fonction et qui ont su conserver l'esprit "brayaud", fait de courage, de droiture et de persévérance, quelles qu'aient été les circonstances. Je vais essayer de m'inspirer d'eux et en même temps de moderniser la fonction, la manière d'exercer le pouvoir et d'en rendre compte.

↳ Mes pensées vont aux habitants de notre Commune, qui nous ont confié la responsabilité de "donner un nouveau départ à notre ville". Quel que fut leur vote, je veux redire que nous serons les élus de tous les Châtel-Guyonnais.

↳ Je veux dire au personnel municipal que je le réunirai prochainement, que je le verrai régulièrement, pour l'associer à la marche, aux objectifs et aux solutions à trouver ensemble.

Je sais pour l'avoir vécu à titre personnel, que les périodes de changement sont, dans le privé comme dans le monde public, source de doute et d'inquiétude. Et que son favori ait gagné ou perdu les élections, la démocratie a désigné une équipe pour six ans.

Aussi, je serai attentif à ce que la transition soit rapide et performante et que règne dans les services, une bonne ambiance de travail, au service de la population.

Dans le même ordre d'idée, je veux dire à l'opposition qu'elle aura sa place dans la vie municipale, qu'elle sera respectée et que si elle le veut, elle pourra travailler avec nous.

Nos premières décisions seront sans surprise, car ce sont celles de notre projet :

- * Organiser un nouveau marché le dimanche matin
- * Obtenir les derniers accords du Ministère de la Santé pour la Rhumatologie
- * Faire re-fonctionner, dès Avril, le relais d'assistante maternelle
- * Réaliser un audit financier pour bien connaître les marges de manœuvre
- * Régler en urgence avec le SBA, les points noirs liés aux ordures et aux déchets
- * Retisser avec tous nos partenaires publics les liens de coopération
- * Etudier et mettre en place un nouveau plan de circulation et de stationnement
- * Défendre le maintien du Centre de Rééducation de Clémentel à Clémentel
- * Mettre un "coup de propre" en ville avant la saison touristique

Sur le volet financier, nous savons que la situation exigera du courage dans les choix. Je veux dire d'ores et déjà que nous aurons le souci de la performance de chaque euro dépensé.

Nous engagerons aussi un plan de maîtrise des dépenses publiques dont les élus seront, chacun dans son domaine, les responsables.

Pour finir, j'ai en tête la phrase de Jean Monnet qui, dès la fin de la seconde guerre mondiale, préparait avec ses contacts allemands, les fondations de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, laquelle évolua ensuite vers ce qui est aujourd'hui l'Union Européenne.

Monnet disait, malgré l'ampleur de la tâche et les difficultés : "*Je ne suis ni optimiste, ni pessimiste, je suis déterminé*".

Oui, devant la tâche économique, financière, sociale, urbaine et environnementale, nous ne sommes "ni optimistes, ni pessimistes, nous sommes déterminés à faire rentrer pleinement notre ville dans le 21^{ème} siècle et à faire gagner Châtel et ses habitants".

Je vous remercie."

Monsieur Patrick GILBERT, ayant demandé à prendre la parole, qui lui a été accordée par Monsieur le Maire, a fait la déclaration suivante :

"Mesdames, Messieurs, je vous salue.

Frédéric, je voudrais te féliciter pour ton élection de Maire, Premier Magistrat de notre Commune.

Je veux également saisir l'occasion de cette première réunion du Conseil Municipal de la nouvelle mandature pour remercier chaleureusement tous les citoyens qui ont apporté leurs suffrages à la liste "Châtel-Guyon, Ville en Vie, Ville en Forme" lors des deux tours de scrutin. Nous n'avons pas à rougir du résultat obtenu, car la liste qui nous a précédé n'a que 50 voix d'écart avec "Châtel-Guyon, Ville en Vie, Ville en Forme" : nous ne sommes séparés d'elle que par 25 électeurs seulement. En ce vendredi Saint, je dirais simplement "Vox populi, Vox déi".

La campagne électorale est terminée. C'est pourquoi, les élus de la liste "Châtel-Guyon, Ville en Vie, Ville en Forme" ont décidé de voter "blanc" pour l'élection du maire et ses adjoints, en signe d'apaisement, qui, je l'espère, sera compris comme une volonté de travailler pour l'intérêt général au sein de ce nouveau conseil municipal.

Il importe maintenant de tourner résolument vers l'avenir, cet avenir qui nous concerne tous et nous préoccupe tous. C'est ensemble qu'il faut construire cet avenir, avec une énergie nouvelle, pour que Châtel-Guyon soit une Ville en Vie, une Ville en Forme.

Monsieur le Maire, Frédéric, nous formulons le vœu que les sept engagements pris envers les électeurs soient tenus. Nous souhaitons également que les dix premières décisions annoncées soient prises sans tarder. Nous saluons enfin ton total engagement en faveur de la rhumatologie qui devrait être obtenue à très court terme pour redynamiser notre station.

Enfin, pour permettre à des membres de la liste "Châtel-Guyon, Ville en Vie, Ville en Forme" qui ont manifesté leur souhait de s'impliquer et de prendre une part active au sein du Conseil Municipal, j'ai décidé, après mûre réflexion et en complet accord avec l'équipe, de démissionner de mes fonctions d'élus ; cette démission interviendra après nous être assuré qu'aucun recours n'aura été déposé, ce que je souhaite ; je serai suivi en cela par quelques uns de mes colistiers.

Je vous remercie de votre attention."

NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose qu'après l'élection du Maire, en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le nombre des adjoints ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, le Conseil Municipal fixe, par délibération, le nombre des adjoints puis procède à leur élection.

Le nombre maximal des adjoints s'élevant, pour la Commune, à huit, Monsieur le Maire propose de le fixer à six.

Le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, 8 abstentions), approuve cette proposition.

D'autre part, en application de l'article L 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 5 de la convention de fusion simple du 15 Février 2007, conclue entre les anciennes Communes associées de Châtel-Guyon et Saint-Hippolyte, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint spécial pour le territoire de l'ancienne Commune de Saint-Hippolyte.

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions), approuve cette proposition.

ELECTION DES SIX ADJOINTS

En application de l'article L 2122-7.2, dans les Communes de plus de 3500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Le Conseil Municipal devant fixer le délai dont disposent les élus de chaque liste en présence lors du scrutin du 16 Mars 2008, pour remettre leur liste, Monsieur le Maire propose que ce délai soit fixé à 10mn et prononce une interruption de séance afin de procéder à cette formalité.

Une liste est présentée et Monsieur le Maire prononce la reprise de la séance pour l'élection des adjoints.

La liste présentée est la suivante :

- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mr Lionel CHAUVIN
- Mme Marie CACERES
- Mr Louis LEVADOUX
- Mme Nathalie ABELARD
- Mr Jean-Louis FOURNET-FAYARD

Après un vote à bulletin secret,

Sont élus adjoints par 21 voix pour, 8 bulletins blancs

- * Mme Danielle FAURE-IMBERT
- * Mr Lionel CHAUVIN
- * Mme Maria CACERES
- * Mr Louis LEVADOUX
- * Mme Nathalie ABELARD
- * Mr Jean-Louis FOURNET-FAYARD

ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DE SAINT-HIPPOLYTE

La candidature de Monsieur Ramon GARCIA est présentée.

Monsieur Ramon GARCIA est élu Adjoint Spécial de Saint-Hippolyte au scrutin secret au premier tour (21 voix pour, 2 bulletins blancs, 6 bulletins vides).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.